

Avril 2024



JRS devient EURP dès le 1^{er} avril 2024

Frontex a rebaptisé les *Joint Reintegration Services* (JRS) en **EU Reintegration Programme** (EURP). Les documents disponibles sur la plateforme RIAT et dans la domaine protégé CVR du SEM ont été mis à jour pour refléter le nouveau nom. Les brochures des différents pays doivent encore être adaptées par Frontex.

Veillez noter que Frontex exige désormais que le cas soit ouvert dans RIAT **19 jours calendaires** avant le départ pour que le retournant reçoive le *Post-arrival package* (EUR 615).

Veillez noter également que l'*Application Form* a été modifié. Le *Consent Form* avec la signature du retournant se trouve maintenant à la fin du document (point 8). Seuls les points 1 et 8 sont à remplir.

Tous les changements figurent dans les documents « **Checkliste** » et « **Guidelines** » qui se trouvent à l'endroit habituel dans la domaine protégé CVR, ainsi que les documents nécessaires pour traiter un cas dans RIAT : [Programme spécifiques en cours \(admin.ch\)](https://www.sem.admin.ch)

Le projet-pilote EURP pour la Türkiye du SEM, lancé en octobre 2022, compte à ce jour 153 participants, dont 142 départs.

Journées d'information CVR des 19-20 juin 2024



A l'occasion du 30^{ème} anniversaire de l'OIM Berne, c'est l'OIM qui organise l'événement. L'invitation 30^{ème} anniversaire de l'OIM Berne a été envoyée par Carolin Nehme à tous les CVR le 4 mars 2024. Nous vous prions de vous inscrire jusqu'au 15 avril 2024 via le lien : [inscription](#)

L'événement aura lieu les 19 et 20 juin 2024 à l'hôtel Ambassador à Berne.

Saisie du conseil dans eRetour



Depuis la dernière mise à jour de l'application eRetour (26.03.2024), il n'est plus possible de saisir un nouvel entretien de conseil et/ou une nouvelle affaire de type Conseil au retour, lorsque le cas a déjà été suivi par un autre service de conseil au retour. Cela concerne les cas de transfert dans un autre centre fédéral ou vers un canton. Le problème est en cours de résolution et nous vous informerons le moment venu.

Dans l'intervalle, nous vous demandons de noter les dossiers concernés, afin de pouvoir effectuer une saisie rétroactive des entretiens de conseil. Nous vous rappelons qu'il est important de fermer régulièrement les affaires de conseil au retour lorsque le suivi est terminé. Si nécessaire, il est toujours possible d'ouvrir une nouvelle affaire. Nous vous remercions pour votre compréhension.